

Conditions Générales de Réservation et de Location RIDE THE YAUTE

La société RIDE THE YAUTE ,siège social 1019 route de la Turche de Vercland 74 340 SAMOENS à pour activité la location de motos à toutes personnes physique ou morale (Locataire)

Le Loueur met à la disposition du Locataire ,à titre personnel et non transmissible, un véhicule précisé au contrat ,pour une durée déterminée.

Le Locataire accepte et s'engage à respecter les conditions générales de location ainsi que les dispositions particulières du contrat .

Les conditions générales et particulières du contrat d'assurances souscrit auprès de la MUTUELLE DES MOTARDS sont jointes aux présentes conditions générales de location.

Le Locataire déclare en avoir pris connaissance et s'engage à respecter en tous points les obligations et conseils qui y figurent ,lesquels conditionnent l'application des garanties souscrites.

A défaut le Locataire supportera les conséquences indemnitaires de tous préjudices subis par le Loueur .

Les exclusions de garantie, dommages,risques non couverts,franchise ne pourront donner lieu à aucun recours envers le Loueur.

Les conditions générales d'assurances sont jointes aux présentes.

1) Modalités de réservation :

Le Locataire effectue sa réservation sur www.ride-the-yaute.com

La réservation n'est effective qu'après confirmation du Loueur et le versement par le locataire d'un acompte minimum 30 % du montant de la location .

Si le Loueur venait à refuser la réservation, toute transaction financière serait annulée et le compte bancaire du Locataire ne serait pas débité.

2) Conditions de location :

Obligations du Locataire :

Le Locataire devra être âgé minimum de 25 ans , être titulaire du permis de conduire moto en cours de validité depuis plus de 2 ans et disposer des capacités physiques nécessaires à la conduite d'une moto.

Le Loueur se réserve le droit d'annuler le contrat de location ,sans indemnités si le Locataire n'est pas en mesure de répondre à ces obligations.

3) Prix

Les tarifs de location et des services proposés sur le site internet ne sont valables que pour les réservations en ligne.Le Loueur se réserve le droit de modifier ses prix sans préavis.

Le tarif est calculé en fonction des informations fournies par le Locataire avant le départ, jours de location ,kilométrage, demandé et des options choisies. Toutes modifications avant le départ à l'initiative du Locataire ou du Loueur peut amener un changement de tarif.Les modalités

d'annulation, de modification ou de non présentation sont fixées aux articles 6 et 7 du règlement des conditions générales.

Le Locataire s'engage à payer au plus tard le jour du départ, l'intégralité du montant de la location, déduction faite de l'acompte versé lors de la réservation.

Les tarifs n'incluent pas le carburant ,les motos sont louées avec le plein d'essence, si la moto n'est pas rendue avec le plein de carburant comme convenu , le complément sera facturé en sus au Locataire selon le tarif journalier du prix du carburant.

Le Locataire accepte le débit sur son compte de carte bancaire du montant de la franchise,du dépôt de garantie et des frais engendrés par l'endommagement ou le vol de la moto louée.

4) Documents à fournir impérativement :

Le Locataire devra présenter l'original de son permis de conduire ,un permis international pour les ressortissants étrangers(les attestations de perte ou de vol ainsi que les permis de conduire non traduits ne sont pas acceptés) et une pièce d'identité (CNI pour les ressortissants Français, passeport pour les étrangers)

Une attestation d'assurance des 2 dernières années.

Si le Locataire ne satisfait pas aux exigences (age,permis de conduire)le Loueur ne serait pas tenu de louer la moto.La location serait alors annulé et des frais d'annulation correspondant aux 30 % d'acompte seraient facturés au Locataire.

5) Caution :

A la mise à disposition de la moto,le Locataire devra verser une caution de 2 000,00 €.

Ce versement doit être réaliser par carte bancaire au nom et prénom du Locataire qui devra être présent au moment du départ.

Si le groupement carte bancaire venait à refuser la caution ,la location serait annulée et le Locataire serait redevable des frais d'annulation correspondants au montant de la location .Les cartes bancaires Maestro,Electron ,Indigo ne sont pas acceptées.

Cette caution est destinée à couvrir le préjudice qui pourrait être subi par le Loueur du fait du non-paiement du prix total de la location, de la survenance d'un sinistre engageant la responsabilité du Locataire ou du vol de la moto.

Cette dernière sera acquise au Loueur en cas de vol de la moto, dans la limite de la franchise . Tout ou partie de la caution sera conservée en cas de dommages sur l'ensemble de la moto (suivant les tarifs des pièces et accessoires détachées) et sera conservée en cas de non restitution de la moto.

Franchise : c'est le montant restant à la charge du Locataire lors d'un dommage couvert par l'assurance

Si le montant du préjudice imputé à la moto louée est inférieur au montant de la franchise, le remboursement de la différence sera effectué sur le compte bancaire du Locataire .

En l'absence de dommage ou de vol survenus sur la moto louée ,la caution sera remboursée au Locataire à la clôture du contrat dans un délai maximum de 15 jours après la fin de la location matérialisée par le restitution de la moto au Loueur .

Le Locataire accepte dès lors que le Loueur puisse prélever au titre des frais complémentaires sur son compte bancaire au moyen de la pré-autorisation bancaire au titre de caution .

6) Modalités d'annulation de la part du Locataire, non présentation , cession

La réservation est annulable, modifiable et remboursable sans frais à plus de 14 jours de la date de départ.

A moins de 14 jours de la date de départ toute annulation entraîne la perte totale des montants versés

Toute annulation de réservation doit être signifié par e-mail à notre adresse :

www.ride-the-yaute.com

La demande d'annulation sera prise en compte à la date et heure de réception.

Le contrat n'est pas cessible ou transmissible. Seul la personne désignée au contrat pourra prendre livraison de la moto et signer le contrat de location.

En cas de pluie le Locataire pourra reporter la date de location (sous réserve de disponibilité) jusqu'à la fin de saison (début novembre en fonction du temps et des réservations) Au -delà de cette date limite l'acompte sera conservé et le Locataire ne pourra demandé le remboursement .

7) Modalités de modification ou d'annulation d'un fait du Loueur

En cas de force majeure ,d'indisponibilité ou des raisons indépendantes de notre volonté (véhicule accidenté, panne immobilisant la moto, prolongation non autorisée par Ride The Yaute) le Loueur peut être amené à annuler la réservation :

Si le Loueur se voit dans l'obligation d'annuler la réservation le Locataire sera intégralement remboursé du montant versé, par virement bancaire sous 30 jours.

Aucune indemnité ne sera due au Loueur en cas de remplacement d'une moto par une autre de catégorie équivalente.

Le locataire aura la possibilité d'accepter la moto de remplacement ,d'annuler sa réservation en étant remboursé de l'acompte lors de la réservation ou de reporter la location.

8) Mise à disposition de la moto et restitution

L'état de la moto est déterminée par le Locataire et le Loueur au moment du départ et du retour. Toute réserve, pour être recevable, doit être formulée par écrit sur la fiche état de la moto.

Dès la mise à disposition de la moto le Locataire en devient responsable selon les termes fixés à l'article 1384 du code civil. La moto doit être restituée avec un niveau de carburant identique à celui constaté au départ.

Le carburant manquant sera facturé en sus au Locataire selon le tarif journalier du prix du carburant. Seule la signature de la fiche état au retour de la location par le représentant de Ride The Yaute met fin au contrat.

Sans cette signature le Locataire reste responsable de la moto et des dommages, vol, tentative de vol, vandalisme, etc.

Si les clés, papiers de la moto ainsi que les accessoires fournis, ne sont pas restitués en fin de location, celle-ci continue de courir jusqu'à la présentation d'une attestation officielle de perte par le Locataire.

La perte des clés et le remplacement d'accessoires seront facturés au Locataire.

Conduite et utilisation de la moto :

Conformément à l'article 1984 du code civil, durant la location, le Locataire s'engage à utiliser et entretenir la moto en bon père de famille, par ailleurs le Locataire s'engage à conduire dans le respect du code de la route et des réglementations légales françaises.

Le Locataire est responsable des procès verbaux établis à son encontre.

Il s'engage à rembourser le montant des P-V au Loueur dans le cas où celui-ci en ferait l'avance.

En cas de réception par le Loueur d'un P-V ou d'une demande d'information par l'Officier du Ministère Public, les coordonnées du Locataire désigné seront communiquées.

9) Durée de location :

La location est consentie pour une durée déterminée calculée par tranche de 24 heures non fractionnable à compter de l'heure de mise à disposition de la moto.

Une tolérance de 30 minutes sera acceptée lors du retour de la moto.

Au-delà des 30 minutes, une journée supplémentaire sera facturée.

Si le Locataire souhaite conserver la moto au-delà de la durée prévue initialement au contrat de location, il doit impérativement obtenir au préalable l'accord du Loueur.

Sauf cas de force majeure, le Locataire doit prévenir le Loueur de son retard.

Le Loueur se réserve le droit de refuser toute prolongation sans indemnité pour le Locataire et avec obligation pour celui-ci de restituer la moto à la date et heure initialement prévue sur le contrat de location, sous peine de poursuites judiciaires pour détournement et abus de confiance.

Le Loueur se réserve le droit de mettre fin immédiatement et de plein droit à la location ,sans être tenu à indemnisation, dans le cas ou le Locataire n'aurait pas respecté toutes les obligations des présentes conditions générales de location.

Le Locataire ,en cas de restitution de la moto avant la date de fin prévue sur le contrat ,ne sera remboursé des jours non consommés.

10) Obligation du Locataire :

Le Locataire s'engage à entretenir la moto et notamment à vérifier les niveaux d'huile, pressions des pneus etc .. tous les 1000 kms et à signaler sans délai toute anomalie , dysfonctionnements, ou pannes occasionnées de la moto au Loueur.

Le locataire s'engage à porter un casque et des gants conformément aux normes en vigueur et au code de la route, ainsi qu'à porter un équipement de protection adapté à la conduite de la moto.

Le Locataire s'engage à utiliser l'antivol fourni en dehors des heures de conduite, ainsi que l'antivol de direction.

Dans le cas contraire , le Locataire ne sera pas couvert par la garantie en cas de vol.

Le Locataire est responsable dès la réception de la moto et en a la garde juridique.

En cas de perte des clés, celles -ci seront facturées au Locataire ainsi que le cas échéant les frais de rapatriement de la moto.

Toutes réclamations concernant des dégâts apparents qui n'auraient pas été signalés au moment du départ, ne pourra être acceptée. Le Locataire doit rendre la moto dans l'état dans lequel il l'a reçue et à défaut sera responsable des dégâts non constatés sur la fiche état moto .

La moto doit être rendue propre . Dans le cas contraire 70,00 € seront facturés pour le nettoyage.

11) Panne ,accident, crevaison, assistance :

En cas de panne ,d'accident ou de crevaison survenant au cours de la location et immobilisant la moto, le Locataire bénéficie du service assistance agréé par le Loueur.

La moto sera alors remorquée et/ou dépannée

L'assistance ne pourra être sollicitée qu'une fois par le Locataire. En cas de refus par celui-ci des solutions proposées par l'assistance, et ce qu'elle qu'en soit la raison, le Locataire ne pourra prétendre à aucun remboursement de ses frais, ni auprès de l'assistance, ni auprès du Loueur .

En cas d'accident ou de crevaison ,le Locataire ne sera pas remboursé des jours non consommés ou d'une quelconque perte de jouissance partielle.

En cas d'abandon de la moto qu'elle qu'en soit la cause, le Loueur facturera au Locataire les frais de rapatriement jusqu'à l'agence de TANINGES , majorée de 30 % et des frais de dossier

12) Assurances :

Mention selon laquelle les conditions générales d'assurances sont jointes

En cas de sinistre ,de dégats matériels ou de vol de la moto louée ,les frais restent à la charge du Locataire dans la limite des responsabilités financières maximales indiquées.

En cas de sinistre ,le Locataire doit le déclarer au Loueur dans un délai de 48 h suivant la survenance du sinistre (conformément au code des assurances) et lui remettre le constat à l'amiable d'accident automobile, lequel doit être lisiblement complété et signé des deux parties.
La remise d'un constat ou d'une déclaration circonstanciée est obligatoire.

Dans le cas d'un vol , tentative de vol ou acte de vandalisme un dépôt de plainte auprès des autorités territoriales compétentes doit être établi sous 48 h par le Locataire .
La caution du Locataire sera intégralement encaissée jusqu'à réception du constat ou de la plainte officielle.

Le non respect de ces formalités entraine pour le Locataire la perte du bénéfice des garanties optionnelles souscrites.

En cas de pluralité de sinistres responsables ou en cas de sinistre sans tiers identifié,la responsabilité financière du Locataire sera calculée de la façon suivante :
nombre de chocs constatés multiplié par le montant des responsabilités financières maximales .

En cas d'accident à tort, une indemnité forfaitaire correspondant au montant de la responsabilité financière sera facturée même si la moto louée ne présente pas de dégradation.

Le montant facturé au Locataire par le Loueur sera systématiquement majoré des frais d'immobilisation de la moto et des frais de gestion de sinistres pour un montant forfaitaire indiquée sur le contrat.

Le Loueur est dégagé de toutes responsabilités en cas de vol ou de dommages causés aux effets personnels transportés.

13) Cas d'exclusions des assurances et des garanties optionnelles :

Ces exclusions sont citées à titre d'exemple et il convient de se reporter aux conditions générales du contrat d'assurances jointes pour les connaître en leur intégralité.

Le Locataire sera déchu des garanties optionnelles des assurances souscrites et sera redevable du montant des réparations ,de la valeur vénale à dire d'expert ou de la valeur de remplacement maximum de la moto dans les cas suivants :

Tous dommages ou dégâts mécaniques survenus à la suite d'un des cas énumérés à l'article 2 de ces conditions générales de réservation et de location, conduite sans l'age requis ou sans permis de conduire en état de validité.

Fausse identité et faux renseignements portés sur le contrat de location ou le constat à l'amiable

Tous dommages causés volontairement à la suite d'une faute inexcusable ou à la suite d'une négligence caractérisée

Tous dommages ou dégâts mécaniques résultant du transport de plus d'un passager.

Tous dégâts mécaniques résultant du transport d'une charge supérieure à celle autorisée sur la carte grise.

Tous dommages causés aux pneumatiques et jantes.

Toute dégradations au niveau de l'assise et du tableau de bord de la moto.

Toute erreur sur le type de carburant.

Tous dommages ou dégâts mécaniques survenus après la date de retour prévue sur le contrat de location ,sauf autorisation écrite de prolongation du Loueur (en cas de dommage durant la prolongation du contrat les assurances ne s'appliquent qu'en cas de prolongation acceptée par le Loueur).

En cas de vol par un préposé du Locataire ,ou un conducteur autorisé.

En cas d'incapacité de restituer au Loueur les clés originales de la moto après avoir constaté le vol de celle ci.

En cas de faute relevant d'une violation grave du code la route ou d'un délit relatif à la conduite,au stationnement ou à l'utilisation générale de la moto , en cas de tentative de suicide.

14) Formalités administratives :

Si le locataire n'est pas de nationalité française ,il devra préalablement à la conclusion de présent contrat vérifier auprès des ambassades et consulats si sa situation personnelle ou celle de son passager ne relèvent pas de formalités particulières.

Le locataire et son passager doivent être en possession de leur propre passeport valide pour toute la durée de leur voyage.Ride the Yaute ne peut être tenu responsable de l'inobservation des règlements douaniers ou sanitaires des pays concernés .

15) Limite de responsabilité

Le Locataire à conscience qu'un voyage en moto peut se révéler fatiguant et que son état de santé doit lui permettre d'entreprendre ce voyage.

Le fait de pratiquer la moto comporte des risques inhérents à la conduite du pilote ou des conditions de route et des véhicules rencontrés.

Ride The Yaute ne pourrait être tenue pour responsable en cas d'accident .

Le Locataire est seul responsable de sa sécurité et de toutes les conséquences liées au non respect des règles et des lois en vigueur dans les pays visités (code de la route ,transport,cession,usage de substances illicites)

De même ,la responsabilité de Ride The Yaute ne peut être recherchée et le Locataire ne peut prétendre à aucun dédommagement en cas de force majeure entraînant des retards ,des modifications ,voire des annulations.

Ride The Yaute ne peut être tenue responsable des conditions climatiques et notamment en cas de catastrophes naturelles.

16)Juridiction

Sous réserve de la législation en vigueur, le Tribunal dont dépend le siège social du Loueur sera seul compétent pour reconnaître tout litige relatif au présent contrat conclu .

Le Loueur pourra toutefois renoncer au bénéfice de la présente clause d'attribution de juridiction qui est stipulé en sa faveur.

Dans ce cas ,les litiges seront portés devant les tribunaux compétents selon le droit commun .

17)Informatique et libertés

Les informations recueillies dans le cadre des prestations offertes sont enregistrées dans un fichier informatisé par la société Ride The Yaute.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants:assureur en cas de sinistre,autorités en cas de contravention,taxi local si prestation demandée.

Elles sont conservées pendant 3 ans à compter de la date de dernière visite du Locataire .

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier,demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.

Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données ainsi que votre droit à la portabilité de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute autre question sur vos données contactez nous Ride The Yaute contact@ride-the-yaute.com

Pour connaître vos droits ou plus d'informations cnil.fr

signature